United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Organización
de las Naciones Unidas
para la Educación,
la Ciencia y la Cultura

Организация
Объединенных Наций по
вопросам образования,
науки и культуры

منظمة الأمم المتحدة
للتربية والعلم والثقافة

联合国教育、
科学及文化组织

# World Heritage 17 GA

**Distribution limitée**

**WHC-09/17.GA/INF.9**
**Paris, 31 juillet 2009**
**Original : anglais/français**

**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE**

**DIX-SEPTIEME SESSION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ETATS PARTIES A LA CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL CULTUREL ET NATUREL**

**Paris, Siège de l'UNESCO**
**23 – 28 Octobre 2009**

**Point 9 de l'ordre du jour provisoire : Avenir de la *Convention du patrimoine mondial***


**RÉSUMÉ**

Ce document contient :

***Décision : 33 COM 14.A2***

**Décision : 33 COM 14A.2**

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document *WHC-09/33.COM/14A*,
2. Rappelant la décision **32 COM 10** adoptée à sa 32e session (Québec, 2008),
3. Note que la *Convention du patrimoine mondial* approche d'une ratification universelle et de son quarantième anniversaire en 2012, et qu'il est donc opportun de réfléchir aux réussites de la *Convention* et aussi à sa meilleure évolution possible pour relever les nouveaux défis auxquels elle est confrontée tout en développant sa pertinence et son engagement avec les communautés à travers le monde ;
4. Exprime sa reconnaissance aux États parties de l'Australie, du Brésil, d'Israël, de la Suisse et des Pays-Bas ainsi qu'au Fonds de l'UNESCO pour 'l'Aide aux pays en développement' d'avoir apporté leur soutien à l'Atelier de réflexion sur l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial* (25-27 février 2009, Siège de l'UNESCO) ;
5. Prend acte de la participation des experts des États parties et des représentants des Organisations consultatives et des organisations non gouvernementales à cet atelier, y compris au moyen de communications écrites, à ce processus permanent très positif, global et transparent ;
6. Se félicite de la discussion positive supplémentaire qui s'est tenue sur ce thème au cours de la 33e session du Comité (Séville, 2009);
7. Note en particulier la nette avancée de l'établissement d'un Projet de Vision pour la mise en œuvre de la *Convention*, qui reflète et s'appuie sur les objectifs de Crédibilité, Conservation, renforcement des Capacités, Communication et Communautés ;
8. Décide que ce Projet de Vision (Annexe 1) et le document *WHC-09/33.COM/14A* doivent être présentés comme base de discussion à l'Assemblée générale et à la prochaine session du Comité ;
9. Note que les communications des États parties et autres à l'Atelier de février 2009, et les documents de travail préparés pour cet atelier sont consultables en ligne à l'adresse suivante : http://whc.unesco.org/en/futureoftheconvention/ pour l'information des États parties ;
10. Décide qu'il serait utile de dresser un plan stratégique global pour guider la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au cours de la prochaine décennie, en tenant compte, entre autres, des objectifs de la *Convention*, des principes exprimés dans la Déclaration de Budapest, de la Stratégie globale et des concepts exprimés dans le Projet de Vision, y compris ceux qui se rapportent au développement durable ;
11. Note aussi que l'organe consultatif continue de réfléchir aux éléments possibles d'un futur Plan d'action, et décide qu'il conviendrait de poursuivre la discussion sur le projet de plan d'action (Annexe 2) à la 34e session du Comité, tout en mettant ce projet de plan d'action à la disposition de l'Assemblée générale à titre d'information ;
12. Décide cependant qu'il y a plusieurs activités de haute priorité à court et moyen terme qu'il faudrait commencer immédiatement, comme cela est indiqué dans les paragraphes suivants ;
13. Demande au Centre du patrimoine mondial, en concertation avec les Organisations consultatives, et avec le concours des États parties intéressés et des acteurs extérieurs, d'élaborer conjointement un plan d'action global de façon à sensibiliser davantage la communauté à la valeur du patrimoine mondial et à l'engagement dans le travail de la *Convention*, y compris par l'identification d'exemples de meilleures pratiques et l'usage d'un manuel de communication afin d'aider les États parties dans ces activités tant au niveau national que local ;

14. Demande au Centre du patrimoine mondial, avec l'appui des États parties intéressés, de mettre en place un processus de réflexion et de formulation de recommandations sur les approches créatives à soumettre à l'examen du Comité à sa 34e session, y compris à travers le processus des Listes indicatives, ce qui pourrait réduire le nombre de biens qui connaissent des problèmes notoires ;

15. Demande en outre que ce processus explore et formule aussi des recommandations sur des approches créatives qui aident les États parties et les gestionnaires de site à répondre efficacement aux divers problèmes qui se posent pour les biens inscrits ;

16. Réitère son encouragement aux États parties, avec le soutien et la coopération des Organisations consultatives et des autres États parties, afin qu'ils élaborent et finalisent des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle pour tous les biens du patrimoine mondial dont ils sont responsables, et note l'importance de veiller à ce que ces Déclarations soient ensuite évaluées aussi promptement que possible ;

17. Demande au Centre du patrimoine mondial d'entreprendre une étude de faisabilité pour étudier plus à fond le concept et les implications de la tenue de deux sessions du Comité par an, mais aussi d'examiner d'autres options pour une gestion plus effective et efficace de la charge de travail croissante du Comité, y compris en tirant parti de l'expérience des autres conventions multilatérales ;

18. Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial, en consultation avec les États parties, de rechercher des options permettant d'accroître le soutien financier au service des objectifs de la *Convention*, incluant mais non limité aux contributions volontaires des États parties, la collecte de fonds, les partenariats, les Centres régionaux, les fonds régionaux, l'assistance bilatérale et multilatérale, et le soutien accru de l'UNESCO au Budget ordinaire, et

19. Demande au président de l'organe consultatif de rendre compte de tout ce qui précède à l'Assemblée générale des États parties dans le cadre de son rapport sur la réflexion sur l'avenir de la *Convention du patrimoine mondial*.

## Annexe 1 de la décision 33 COM 14A.2

**Projet de vision**

La riche diversité et la valeur de notre patrimoine culturel et naturel partagé sont appréciées et protégées par l'humanité tout entière, et nos efforts de coopération par le biais de la *Convention du patrimoine mondial* promeuvent et améliorent la compréhension et le respect entre toutes les communautés et les cultures du monde.

**À travers la coopération, nous cherchons à atteindre les objectifs suivants:**

- Sensibilisation accrue et appréciation par les communautés et les peuples à travers le monde de la diversité et de la richesse de notre patrimoine partagé naturel et culturel.
- Les communautés locale et internationale valorisent et ressentent la relation avec notre patrimoine mondial unique tout en appréciant davantage leur patrimoine national, régional et local en tant que contributeur intégral et positif à leur développement durable.
- La pertinence, la crédibilité, le message et la compréhension du patrimoine mondial sont des notions effectivement communiquées et vivement soutenues par toutes les communautés.
- Toutes les communautés s'engagent et participent à l'identification, la protection, l'explication et la promotion de leur patrimoine mondial et local.

- La Liste du patrimoine mondial est universellement reconnue comme une liste crédible, équilibrée et représentative des sites exceptionnels du patrimoine mondial, culturel et naturel – tous ayant des Déclarations claires et approuvées de leur VUE.
- Les valeurs de ces sites du patrimoine mondial sont protégées, conservées, promues et contrôlées par les gouvernements locaux et nationaux dans l'intérêt des générations présentes et futures, avec le soutien et l'assistance de la communauté internationale.
- Tous les pays sont fortement encouragés et aidés à s'acquitter pleinement de leurs obligations nationales et internationales au titre de la *Convention du patrimoine mondial*, y compris à travers la coopération internationale, les partenariats et le renforcement des capacités.
- Le système du patrimoine mondial continue de s'adapter aux besoins d'un monde en constante évolution et apporte une contribution vitale et globale à la réalisation des objectifs plus vastes de l'UNESCO.
- Le système et les processus du patrimoine mondial sont transparents, équitables, responsables et efficaces, et identifient et résolvent de manière proactive les questions de politique générale importantes et autres enjeux.

**Annexe 2 de la décision 33 COM 14A.2**

**PROJET DE PLAN D'ACTION**

**Compréhension et engagement :**

| Quoi | Quand | Comment | Qui |
|---|---|---|---|
| - Explorer les possibilités de projets pilotes sur la relation entre conservation et **développement durable**<br>- Analyser et décrire le rôle de la *Convention* vis-à-vis du développement durable<br>- Inventaire des actions menées à ce jour dans le cadre de la *Convention* par rapport au développement durable et enseignements tirés | Court -moyen terme (maintenant et WHC34) | Action volontaire; document; examiné sous l'actuel point 7 de l'ordre du jour | Un ou plusieurs EPs C'té PM |
| Établir une stratégie et un plan d'action pour garantir que la *Convention*, et ses États parties signataires se focalisent sur son **image publique** tant au niveau mondial qu'à celui du site, fassent prendre conscience au monde extérieur des objectifs et du travail du patrimoine mondial et de la relation avec une gamme de valeurs patrimoniales plus étendue<br>- Établir des plans de communication<br>- Développer des stratégies d'engagement communautaire<br>- Veiller à ce que les systèmes de gestion impliquent la communauté de manière dynamique et coopérative<br>- Mieux faire connaître les documents clés de la *Convention* | Moyen terme (rendre compte à l'AG de 2011) | AG à déterminer | AG |
| Explorer et instaurer des **distinctions et des pratiques de certification** communes aux secteurs privé et public pour identifier les meilleures pratiques liées à des indicateurs clairs et cohérents dans les cas suivants :<br>- exemples phares, les meilleurs et les plus visibles<br>- initiatives de conservation liées au tourisme durable sur les sites du PM<br>- formation et renforcement des capacités en matière de conservation<br>- conservation de la biodiversité<br>- reconnaissance des succès obtenus dans différents domaines (ex. qualité d'une proposition d'inscription; plan de gestion, etc.)<br>Ces distinctions devraient être liées aux différent mécanismes de suivi de la *Convention* | Moyen terme (rendre compte à la WHC34 – 2010) | document du Centre; examiné sous un nouveau point de l'ordre du jour | C'té PM |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Explorer les possibilités offertes par les nouveaux centres régionaux en Catégorie 2 et par les nouveaux fonds régionaux pour les activités de formation et le **renforcement des capacités** | Court terme (maintenant) | Action volontaire | EPs |

**Protection et conservation :**

| Quoi | Quand | Comment | Qui |
|---|---|---|---|
| Évaluer et guider la définition des priorités dans les **Listes indicatives** existantes et coordonner les actions pour la préparation de nouvelles listes pour faciliter la gestion stratégique/ l'élaboration des propositions d'inscription<br>- étudier de nouvelles approches et le perfectionnement des approches existantes | Long terme (rendre compte à la WHC35 – 2011) | EPs individuels, ateliers; résultats examinés sous l'actuel point 8 de l'ordre du jour | C'té PM, OCs |
| Présenter un programme de travail et des moyens suffisants afin d'élaborer à titre d'urgence des **Déclarations de Valeur universelle exceptionnelle** pour tous les biens | Moyen terme (lié au cycle de RP et présentation à la WHC34 – 2010) | planning ou budget examiné par le GT sur les finances | OCs, C'té PM |
| Expliquer et diffuser largement les ***Orientations*** (pas uniquement en ligne) aux acteurs concernés, y compris aux gestionnaires de site | Court terme (maintenant) | Utiliser les réseaux existants | Secrétariat |
| Chercher à avoir une **gestion plus efficace** des processus de conservation par :<br>- une étude d'autres formes d'actions normatives (ISO et divers régimes nationaux), plans de certification (FSC, MSC et autres), exercices d'action normative à caractère social et environnemental (ex. CSR) et systèmes de suivi et d'évaluation (WB, OCDE, secteur privé)<br>- identification de l'idée, de l'objectif, des principes, normes, critères, indicateurs et de la procédure d'évaluation et de suivi et de ses conséquences<br>- étudier les incitations à caractère économique, la réglementation et l'application, l'information et les incitations en matière de coopération<br>- Encourager un processus d'évaluation de l'efficacité de la gestion<br>- Travailler sur des projets pilotes communs du PM et des Réserves de la biosphère pour trouver les moyens grâce auxquels les deux peuvent donner de meilleurs résultats au niveau des sites. | Moyen terme (rendre compte à la WHC34 – 2010) | Document; résultats examinés sous l'actuel point 7 de l'ordre du jour | EPs, OCs, C'té PM |
| Fournir une liste annotée des **recommandations** existantes, noter les carences et élaborer des recommandations sur : | Long terme (rendre compte à la | document; résultats | OCs, C'té PM |

| | | | |
|---|---|---|---|
| - les indicateurs de conservation<br>- les études d'impact<br>- l'évolution acceptable du fait de menaces telles que l'exploitation minière, le tourisme, le développement des infrastructures et les catastrophes naturelles et humaines | WHC35 – 2011 | examinés sous l'actuel point 7 de l'ordre du jour | |

**Connexions :**

| Quoi | Quand | Comment | Qui |
|---|---|---|---|
| **Coopération** entre les EPs bien représentés et non/sous-représentés pour la préparation de nouvelles propositions d'inscription et la gestion des biens existants | Court terme (maintenant) | Actions volontaires | Un ou plusieurs EPs |
| **Renforcement des capacités** / transfert de compétences par :<br>- le jumelage<br>- les réseaux de sites du patrimoine mondial avec des caractéristiques communes<br>- l'échange d'expériences sur la planification de la gestion<br>- l'identification des meilleures pratiques<br>- l'échange de personnel<br>- la tenue de réunions pour les experts | Court terme (maintenant) | Action volontaire | Un ou plusieurs EPs |

**Gestion stratégique :**

| Quoi | Quand | Comment | Qui |
|---|---|---|---|
| Développer une nouvelle **Stratégie globale** pour les futures inscriptions<br>- mettre au point des stratégies pour freiner le rythme d'inscription de thèmes et catégories de patrimoine bien représentés<br>- définir et mettre l'accent sur les thèmes sous-représentés plutôt que sur les régions ou les symboles<br>- garantir une Liste du patrimoine mondial équilbrée, représentative et crédible<br>- intégrer des stratégies pour faire face à l'évolution en cours | Moyen terme (rendre compte à la WHC34 – 2010) | Groupe de travail d'experts; résultats examinés sous l'actuel point 9 de l'ordre du jour | OCs, C'té PM |
| Articuler des **approches** plus **transparentes** et plus claires pour la mise en œuvre des *Orientations* pour prendre des décisions comme :<br>- les décisions d'inscrire, renvoyer, différer ou ne pas inscrire<br>- la perception négative de l'inscription sur la Liste en péril et la manière de la | Moyen terme (rendre compte à la WHC34 – 2010) | Document; résultats examinés sous l'actuel | OCs, C'té PM |

| | | | |
|---|---|---|---|
| reformuler de façon positive<br>- le déclassement de la Liste<br>- la nécessité ou non et le niveau auquel les systèmes de gestion et les cadres juridiques doivent être mis en place avant une inscription<br>- l'élaboration des conditions requises pour une analyse comparative<br>- la nécessité ou non pour les OCs et le Centre du PM dans l'évaluation de l'état de conservation d'un site, de faire des analyses détaillées des plans de gestion | | point 13 de l'ordre du jour | |
| Étudier les moyens **d'accroître la participation** à la mise en oeuvre de la *Convention* autres que par la procédure électorale, y compris mais pas exclusivement par l'extension du rôle stratégique/définition de la politique de l'Assemblée générale | A la discrétion de l'AG | A la discrétion de l'AG | AG |
| Développer des approches visant à améliorer la **qualité de la prise des décisions** au sein du Comité, y compris mais pas exclusivement limitées à :<br>- l'établissement des priorités des points à l'ordre du jour<br>- les stratégies de gestion du temps<br>- le potentiel de simplification des processus en augmentant la fréquence ou la durée des sessions<br>- l'alternance des sessions sur l'état de conservation et l'inscription des biens<br>- la création d'un sous-Comité<br>- le réexamen des mécanismes de rapport sur l'état de conservation<br>- le calendrier d'activités<br>- les dates limites pour la mise en œuvre de la *Convention*<br>- réfléchir au recours au vote à bulletin secret comme mode de prise de décisions plus régulier dans le cadre de l'examen des recommandations par le Comité, du rapport d'audit du Centre du patrimoine mondial, pour permettre au Comité de définir les tâches prioritaires du Centre du PM, définir les priorités par rapport aux besoins du personnel et envisager les possibilités de collecte de fonds | Moyen terme (rendre compte à WHC34 – 2010) | Centre document; résultats examinés sous l'actuel point 14 de l'ordre du jour | C'té PM |
| Analysr les méthodes pour :<br>- relier les décisions du Comité au **budget**<br>- le potentiel d'apports extérieurs supplémentaires (crédibilité technique)<br>- Définir les priorités des activités et de l'affectation des ressources, y compris par l'établissement d'un plan de travail/stratégie<br>- Augmenter le soutien financier pour les objectifs de la *Convention*, entre autres mais | Long terme (rendre compte à WHC35 – 2011)<br>Avec un rapport sur les moyens de relier les décisions | document; examiné par le GT sur les finances, résultats examiné sous | C'té PM |

| | | | |
|---|---|---|---|
| pas exclusivement par les contributions volontaires des États parties, la collecte de fonds, les partenariats, les Centres régionaux et les fonds régionaux, l'assistance bilatérale et multilatérale et le soutien accru de l'UNESCO à travers le Budget ordinaire | au budget examiné à la WHC 34 (2010) | l'actuel point 16 de l'ordre du jour | |
| Veiller à ce que le fonctionnement de la *Convention* du PM coïncide avec les **objectifs plus vastes de l'UNESCO** et des Conventions pertinentes | Long terme | document | C'té PM, Secrétariat |